

FICHE 18

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SEINE-SAINT-DENIS (1^{ER} DEGRÉ PUBLIC) : LES ENGAGEMENTS PRENNENT FORME

L'ESSENTIEL

■ Le 19 novembre 2014, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé la mise en place d'un plan triennal au profit des écoles de Seine-Saint-Denis, département particulièrement concerné par les difficultés sociales et scolaires. Ce plan contient 9 mesures réparties en 3 thématiques qui concernent l'augmentation du nombre d'enseignants, leur formation ainsi que leur accompagnement.

MESURE 1 Création de 500 postes supplémentaires

d'ici 2017 pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions, renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes » et développer la scolarisation des moins de 3 ans.

→ **Réalisation** : 240 emplois créés à la rentrée 2015.

MESURE 2 Renforcer l'éducation prioritaire

afin d'améliorer les conditions d'encadrement et de renforcer l'attractivité du territoire.

→ **Réalisation** : le nombre de REP passe de 65 à 78, soit + 20 % à la rentrée 2015 (dont 27 REP+).

MESURE 3 Augmenter le nombre de postes au concours externe pour faire face aux besoins d'enseignants.

→ **Réalisation** : le nombre de postes au concours 2015 a été fixé à 1 685 contre 1 090 postes en 2014, permettant d'atteindre un niveau record de lauréats (1 384).

MESURE 4 Créer un concours supplémentaire à la session 2015 pour accompagner le niveau important de création de postes.

→ **Réalisation** : le concours exceptionnel a été ouvert à hauteur de 500 postes. Le succès enregistré (plus de 11 000 inscrits, près de 3 400 admissibles) a permis de tenir l'objectif.

MESURE 5 Mise en place d'une formation en alternance dès le master 1 à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de Créteil qui permettra de construire sur les deux années de master un parcours d'apprentissage du métier d'enseignant alternant un temps à l'Espé comportant des enseignements universitaires et un temps d'exercice du métier dans les écoles.

→ **Réalisation** : l'Espé de Créteil a proposé 120 places en M1 en alternance. Le nombre de candidats (venant de toute la France) a permis de remplir cette nouvelle formation.



MESURE 6 Mieux accompagner et former les contractuels.

→ **Réalisation** : les mesures déjà prises en 2014-2015 sont consolidées et renforcées (formation avant la rentrée scolaire, session de formation spécifique, tutorat pour chaque contractuel, espace pédagogique en ligne dédié).

MESURE 7 Création d'un concours spécifique pour encourager les contractuels à devenir enseignants.

→ **Réalisation** : l'expertise de ce nouveau concours est en cours en lien avec la fonction publique.

MESURE 8 Mieux affecter les enseignants titulaires et stagiaires afin de respecter au mieux l'intérêt des élèves.

→ **Réalisation** : les opérations du mouvement 2015 ont permis de mieux déterminer en amont les lieux de stage des lauréats des concours et d'affecter des enseignants titulaires de façon équilibrée sur tout le département.

MESURE 9 Renforcer l'organisation administrative et le pilotage

→ **Réalisation** : une troisième circonscription d'IEN a été créée à Saint-Denis et les procédures de gestion ont été retravaillées à la direction académique des services de l'éducation nationale pour mieux anticiper les difficultés et améliorer la réactivité.